

**Année scolaire 2022-2023**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Commune :

Établissement :

**À retourner par mail, dûment renseigné et signé et sous format Word, à** Caroline Boutoille, Direction de la jeunesse et des collèges

Pôle actions éducatives : **c.boutoille@somme.fr**

****

**Nom choisi pour le projet :**

**Présentation de l’établissement : :**

Adresse :

Nom du chef d’établissement :

**Présentation de l’équipe du projet :**

* **Référent du projet au sein de l’établissement**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Coordonnées électroniques :

Coordonnées téléphoniques :

**Présentation du projet dans son ensemble :**

* **Discipline(s) impliquée(s) dans le projet et rôle de chacun :**

Haut du formulaire

* **Expliquez en quoi l'atelier choisi sert l'état des lieux réalisé au sein de l'établissement :**
* **Expliquez en quoi l'atelier choisi s'inscrit en articulation avec le projet d'établissement**
* **Le projet présenté s'inscrit-il dans un parcours d'actions déjà mises en place, au sein de l'établissement, dans la thématique de la lutte contre le harcèlement ?**

**Si oui, expliquez comment.**

**Si ce n'est pas le cas, expliquez comment l'inscription à l'atelier " Harcèlement : mieux vaut prévenir ! " sera l'occasion pour l'établissement de mettre en place un projet global dans cette thématique.** Haut du formulaireBas du formulaire

* **Quels sont les résultats attendus et les modalités d'évaluation ?**

**Le parcours élèves point par point :**

* **Atelier de développement des compétences psychosociales (pour 3 classes)**
	+ **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Réunion d'information organisée par l'établissement (toutes les classes du niveau)**
* **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Représentations de théâtre forum pour au maximum 3 classes**
* **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Hackathon pour une des classes ayant bénéficié de l’ensemble du parcours (atelier de développement des compétences psychosociales + réunion d’information + théâtre forum)**
* **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Caractéristiques du groupe participant au hackathon** (préciser notamment comment s’est opéré le choix de la classe, siles élèves ciblés sont scolarisés en SEGPA ou rélèvent pour une partie d’entre-eux du dispositif ULIS…)

**Conditions de mise en place de l'atelier**

*Merci de cocher les cases si les conditions sont prévues.*

|  |
| --- |
|[ ]  Préparation concertée du projet en amont : rencontre entre le référent au sein de l'établissement et les animateurs des structures partenaires, afin de déterminer des objectifs partagés et définir les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'atelier |
|[ ]  Mise à disposition d'une salle adaptée aux interventions |
|[ ]  Collaboration de l'équipe pédagogique pendant les interventions |
|[ ]  Engagement à transmettre, dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, la "fiche – bilan" au Département – Direction de la jeunesse et des collèges – pôle actions éducatives. |

**Avis du chef d'établissement**

A

Le

Le chef d’établissement,

Cachet Signature

**Rappel des critères**

**Critères de recevabilité**

**Public ciblé**

L’atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » s'adresse aux élèves de 6ème des collèges publics ou privés de la Somme.

**Période de réalisation de l'atelier**

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire, durant l’année scolaire 2022-2023.

**Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département et de l’Éducation nationale. Le comité technique s’assure que le projet présenté :

* prévoit l’implication de l’équipe éducative avant, pendant et après les interventions des partenaires ;
* s’appuie sur un état des lieux réalisé au sein de l’établissement ;
* s’inscrit en articulation avec le projet d’établissement ;
* s’inscrit dans un parcours d’actions déjà en place au sein de l’établissement dans la thématique de la lutte contre le harcèlement ou sera l’occasion, pour l’établissement, de mettre en place un projet global dans cette thématique si celui-ci n’est pas encore engagé.

Il veille également à ce que les conditions d’accueil d’un atelier soient prévues, et notamment :

* la préparation concertée, en amont du projet, entre les partenaires et les enseignants associés au projet, pour en déterminer les objectifs, les modalités de mise en œuvre et d’évaluation ;
* l’implication de l’équipe pédagogique lors des interventions de la structure partenaire ;
* la transmission au Département, dans les deux semaines suivant la fin de l’atelier d’un bilan qualitatif du projet mis en œuvre.

Si le nombre de candidatures déposées dépasse les capacités d’intervention d’une ou des structures partenaires, le comité technique classera les projets ayant obtenu un avis favorable selon les critères suivants par ordre de priorité :

1. les établissements n’ayant pas bénéficié d’un atelier « harcèlement : mieux vaut prévenir ! » l'année précédente ;
2. les projets portés par les établissements situés sur une commune de moins de 4 500 habitants  ;
3. les projets portés par les établissements relevant de l’éducation prioritaire ;
4. les projets s’adressant aux élèves scolarisés en SEGPA et/ou intégrant des élèves relevant du dispositif ULIS ;
5. l’ordre chronologique d’arrivée des dossiers de candidatures.

Une seule candidature par établissement pour l’atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir !» pourra être retenue, sauf si des places restaient disponibles.

**Contacts**

**Conseil départemental de la Somme**

Caroline Boutoille

Chargée de mission développement éducatif

c.boutoille@somme.fr - 03 22 71 84 08

**Académie d’Amiens**

Claire-Emmanuelle Nowaczyk

Référent académique pour la lutte contre le harcèlement

Claire-Emmanuelle.nowaczyk@ac-amiens.fr 03-22-82-39-81

Anne-Sophie Pourchez (infirmière technique auprès du DASEN)

anne-sophie.pourchez@ac-amiens.fr